



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1707-21

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 546 554 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 546 554 \$ POUR DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON JEUNESSE, POUR L'AJOUT D'UN TOIT À LA PATINOIRE EXTÉRIEURE, POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PUMP TRACK ET SKATE PARC, POUR LA DÉMOLITION DE LA MAISON DES JEUNES ET DU CENTRE MUNICIPAL ACTUELS ET POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE BASKETBALL, **AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 877 066 \$ ET CONFIRMANT L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION**

PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :	6 AVRIL 2021
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	6 AVRIL 2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER :	
APPROBATION DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :	
ENTRÉE EN VIGUEUR :	

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété une dépense et un emprunt de 4 546 554 \$ par le règlement numéro 1659-20;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues dernièrement à la Ville relativement à divers projets de construction permettent à la Ville de constater une hausse importante des coûts dans le domaine de la construction de bâtiments;

CONSIDÉRANT que les estimations des coûts des travaux énumérés dans le règlement d'emprunt numéro 1659-20 remonte à l'année 2020 et qu'il y a lieu de les réviser;

CONSIDÉRANT qu'un montant additionnel global de 877 066 \$ est donc nécessaire;

CONSIDÉRANT que le présent règlement précise par ailleurs que la Ville a obtenu une subvention de 1 750 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019), eu égard à la construction du toit de la patinoire extérieure et du Pavillon jeunesse;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 6 avril 2021 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 6 avril 2021;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le titre du règlement numéro 1659-20 est remplacé par le suivant :

« Décrétant une dépense de 5 423 620 \$ et un emprunt de 5 423 620 \$ pour des travaux pour la construction d'un Pavillon jeunesse, pour l'ajout d'un toit à la patinoire extérieure, pour l'aménagement d'un pump track et skate parc, pour la démolition de la Maison des jeunes et du Centre municipal actuels et pour l'aménagement de deux terrains de basketball »

ARTICLE 2 L'article 1 du règlement numéro 1659-20 est remplacé par le suivant :

« Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la construction d'un Pavillon jeunesse, pour l'ajout d'un toit à la patinoire extérieure, pour l'aménagement d'un pump track et skate parc, pour la démolition de la Maison des jeunes et du Centre municipal actuels et pour l'aménagement de deux terrains de basketball, ces travaux sont estimés à 5 423 620 \$ incluant les honoraires professionnels, les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Cheikh Béthio Diop, directeur des Services techniques, en date du 31 mars 2021, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme Annexe 1. »

ARTICLE 3 L'article 2 du règlement numéro 1659-20 est modifié par le remplacement de la somme de « 4 546 554 \$ » par la somme de « 5 423 620 \$ »;

ARTICLE 4 L'article 3 du règlement numéro 1659-20 est modifié par le remplacement de la somme de « 4 546 554 \$ » par la somme de « 5 423 620 \$ »;

ARTICLE 5 Le deuxième paragraphe de l'article 6 du règlement numéro 1659-20 est modifié par le paragraphe suivant :

« Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, plus particulièrement le Conseil affecte la subvention obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019), soit un montant de 1 750 000 \$ conformément à l'approbation jointe en Annexe 2 au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

ARTICLE 6 L'annexe 1 du règlement numéro 1659-20 est remplacé par l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance du 2021.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE 1

VILLE DE SAINT-CONSTANT

CONSTRUCTION PAVILLON JEUNESSE	2 546 404 \$
AJOUT TOIT PATINOIRE EXTÉRIEURE	1 894 172 \$
AMÉNAGEMENT D'UN PUMPTRACK ET SKATEPARK	645 277 \$
DÉMOLITION DE LA MAISON DES JEUNES ET DU CENTRE MUNICIPAL ACTUEL	162 052 \$
AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE BASKETBALL	175 715 \$
Montant total du règlement	<u>5 423 620 \$</u>

Le 31 mars 2021

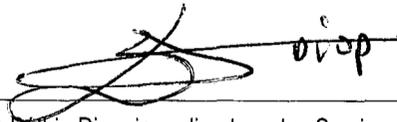
ANNEXE 1.0

CONSTRUCTION PAVILLON JEUNESSE — PROJET 2019GÉ53-AOP
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,
datée du 31 mars 2021

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX				
1.1	Organisation et aménagement de chantier			170 450 \$
1.2	Infrastructure			551 020 \$
1.3	Superstructure et Enveloppe			440 816 \$
1.4	Aménagement intérieur			227 755 \$
1.5	Services			484 899 \$
1.6	Imprévus (1.1 à 1.6)	10	%	<u>187 494 \$</u>
				SOUS-TOTAL (1.0) 2 062 433 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS				
2.1	Architecte et ingénieurs	10	%	206 243 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux	2,0	%	<u>41 249 \$</u>
				SOUS-TOTAL (2.0) 247 492 \$
				SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0 2 309 925 \$
3.0 TAXES				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			115 496 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			230 415 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			<u>-230 692 \$</u>
				SOUS-TOTAL (3.0) 115 219 \$
				SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0 2 425 144 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			<u>121 260 \$</u>
				GRAND TOTAL 1.0 à 4.0 2 546 404 \$

Préparé par :



Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 31 mars 2021

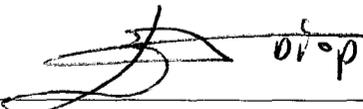
ANNEXE 1.0

AJOUT TOIT PATINOIRE EXTÉRIEURE — PROJET 2020GÉ08
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,
datée du 31 mars 2021

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX				
1.1	Organisation du chantier			20 622 \$
1.2	Fourniture et installation de la structure et du revêtement métallique			755 538 \$
1.3	Fourniture et installation du revêtement mural extérieur en bois			122 669 \$
1.4	Fourniture et installation des arrêts de neige			67 102 \$
1.5	Fondation			433 969 \$
1.6	Fourniture et installation de l'éclairage de la patinoire			67 800 \$
1.7	Imprévus (1.1 à 1.6)	5	%	<u>73 385 \$</u>
		SOUS-TOTAL (1.0)		1 541 085 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	4,0	%	70 870 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	4,0	%	70 870 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	<u>35 440 \$</u>
		SOUS-TOTAL (2.0)		177 180 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		1 718 265 \$
3.0 TAXES				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			85 913 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			171 397 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			<u>-171 603 \$</u>
		SOUS-TOTAL (3.0)		85 707 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0		1 803 972 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			<u>90 200 \$</u>
		GRAND TOTAL 1.0 à 4.0		1 894 172 \$

Préparé par :



Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 31 mars 2021

ANNEXE 1.0

AMÉNAGEMENT D'UN PUMPTRACK ET SKATEPARK
PROJET 2020GÉ22
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,
datée du 23 janvier 2020

NO	DESCRIPTION		COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX			
1.1	Fourniture et installation		500 000 \$
1.2	Imprévus (1.1)	5 %	<u>25 000 \$</u>
		SOUS-TOTAL (1.0)	525 000 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS			
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	4,0 %	24 140 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	4,0 %	24 140 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0 %	<u>12 070 \$</u>
		SOUS-TOTAL (2.0)	60 350 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0	585 350 \$
3.0 TAXES			
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)		29 268 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)		58 389 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)		<u>-58 459 \$</u>
		SOUS-TOTAL (3.0)	29 197 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0	614 547 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS			
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)		<u>30 730 \$</u>
		GRAND TOTAL 1.0 à 4.0	645 277 \$

Préparé par :



Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 31 mars 2021

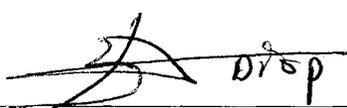
ANNEXE 1.0

DÉMOLITION DE LA MAISON DES JEUNES ET DU CENTRE MUNICIPAL ACTUEL
PROJET 2020GÉ23
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,
datée du 31 mars 2021

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX		
1.1	Démolition de la maison des jeunes et du centre municipal actuel	140 000 \$
1.2	Imprévus (1.1)	5 % <u>7 000 \$</u>
	SOUS-TOTAL (1.0)	147 000 \$
2.0 TAXES		
2.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)	7 350 \$
2.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)	14 663 \$
2.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	<u>-14 681 \$</u>
	SOUS-TOTAL (2.0)	7 332 \$
	SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0	154 332 \$
3.0 FRAIS INCIDENTS		
3.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)	<u>7 720 \$</u>
	GRAND TOTAL 1.0 à 3.0	162 052 \$

Préparé par :


Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 31 mars 2021

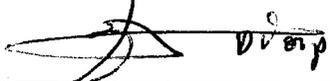
ANNEXE 1.0

AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE BASKETBALL
PROJET 2020GÉ24
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,
datée du 31 mars 2021

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX				
1.1	Fourniture de deux terrains de basketball			145 138 \$
1.2	Imprévus (1.1)	5	%	<u>7 257 \$</u>
		SOUS-TOTAL (1.0)		152 394 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	1,0	%	1 750 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	1,0	%	1 750 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	<u>3 500 \$</u>
		SOUS-TOTAL (2.0)		7 000 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		159 394 \$
3.0 TAXES				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			7 970 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			15 900 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			<u>-15 919 \$</u>
		SOUS-TOTAL (3.0)		7 951 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0		167 345 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			<u>8 370 \$</u>
		GRAND TOTAL 1.0 à 4.0		175 715 \$

Préparé par :



Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 31 mars 2021

ANNEXE 2

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
1	*Construction d'un toit pour la patinoire extérieure réfrigérée	296 Rue Sainte-Catherine-Base de plein air- Saint-Constant	0 \$	0 \$	750 000 \$	0 \$	0 \$	750 000 \$	
2	*Pavillon jeunesse	160 boulevard Monchamp	0 \$	0 \$	1 000 000 \$	0 \$	0 \$	1 000 000 \$	
3	*Bâtiment de service au lac des Fées	Rue Sainte-Catherine	0 \$	0 \$	291 423 \$	0 \$	0 \$	291 423 \$	
Sous-totaux par type									
	Infrastructures communautaires		0 \$	0 \$	1 291 423 \$	0 \$	0 \$	1 291 423 \$	
	Infrastructures sportives / récréatives		0 \$	0 \$	750 000 \$	0 \$	0 \$	750 000 \$	
	Total		0 \$	0 \$	2 041 423 \$	0 \$	0 \$	2 041 423 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

ANNEXE 2